

Total condamné pour les décès de Carling

by Entreprise & Carrières - lundi, juin 27, 2016

<http://correspondances.fr/total-condamne-deces-de-carling/>

Reconnu coupable du décès accidentel de deux ouvriers sur la plateforme pétrochimique de Carling (Moselle) le 15 juillet 2009, Total a fait appel, dès la fin de l'audience du 13 juin dernier, de la condamnation à 200 000 euros d'amende pour la société et à un an de prison avec sursis assorti d'une amende de 20 000 euros pour le directeur du site.

La défense des familles explique cette promptitude par la condamnation personnelle du dirigeant du site, inhabituelle dans ce type de procès. Après l'accident, le directeur a poursuivi sa carrière chez Total, où il a obtenu une promotion.